

Le **24 MARS 2022**

Bureau du courrier

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 22

Nombre de voix par procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTE :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°10/2022****Date de la convocation du Comité syndical :** seize mars deux mille vingt-deux**Date de la séance du Comité syndical :** vingt-trois mars deux mille vingt-deux**Membres présents :**

Éric PICARD, Président,

Rémi ANDRÉ, Sébastien BLANC, Didier BOUCHET, Jean-Luc CALMELLY, Michel CASTANIER, Jean-Pierre COMBAL, Régine DOUSSIÈRE, Hubert FONTAINE, Noël LAFOURCADE, Jean-Paul ITIER, Philippe MARTIN (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Jean-Pierre NEPTALI, Jérémy PIC, Christian SAINT LÉGER, Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Christine VERLAGUET, Didier VIGOUROUX, dont en visioconférence : Alexandre BENEZET, Bernard BOURSINHAC, Nelly DAUDÉ, Alain RAYNALDY.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Jean-Baptiste BARTHELÉMY (PNR Aubrac), Laurent BERTHELOT (Région Occitanie), Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Anne GÉLY (DDT 48), Marc SCHWANDER (Trésorier principal – SGC de Mende), Florian BONIELLO, Pierre-Etienne VIGUIER, Guillaume CANAR, Zoé LEVALLOIS, Zouhir OIHI (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : Jean-Luc CALMELLY**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services y compris dans le cadre d'avancements de grade.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 9 février 2022,

VU la détermination des quotas d'avancement 2022 dans la filière technique,

Il est proposé de nommer Pierre-Étienne VIGUIER, éligible au grade supérieur, par la suppression d'un poste de d'Adjoint Technique et la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à temps complet.Considérant d'autre part que, pour mener à bien l'animation du SAGE *Lot amont*, développer les projets ambitieux et travailler au renouvellement du SAGE sur l'ensemble du territoire de compétence du SMLD, l'ouverture d'un poste d'ingénieur territorial et nécessaire.

Il est proposé de rectifier le tableau d'effectif des agents ainsi qu'il suit :

| Cadre d'emploi / Grade | Cat. | Nombre de postes (ETP) |
|--|----------|------------------------|
| FILIERE TECHNIQUE | | |
| Ingénieur territorial | A | 2 ETP |
| Technicien Principal 1 ^{ère} classe | B | 1 ETP |
| Technicien | B | 1 ETP |
| Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe | C | 1 ETP |

Paraphe : 

Ainsi, il est proposé au Comité :

- D'une part, de fermer le poste d'Adjoint Technique et d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet, sous réserve et aussitôt la formulation de l'avis prononcé par le Comité Technique,
- D'autre part, d'ouvrir un poste d'animateur territorial de catégorie A à temps complet au 1^{er} juillet 2022.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré

- **FERME**, le poste d'Adjoint Technique et **OUVRE** un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet, sous réserve et aussitôt la formulation de l'avis prononcé par le Comité Technique,
- **OUVRE**, un poste d'animateur territorial de catégorie A à temps complet au 1er juillet 2022.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 24 mars 2022

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 24 mars 2022

Le Président,

Éric PICARD

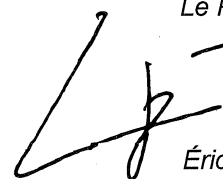
Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **24 MARS 2022**

Bureau du courrier

Le Président,

Éric PICARD



SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@sml.d.fr